



travailler avec un entreprise étrangère (U.E)

Par **marieke111**, le **02/09/2015** à **12:52**

Bonjour,

Un boîte de traduction d'un pays européen me propose un contrat (type contrat de prestation de service) pour des traductions ponctuelles . Je ne gagnerai pas beaucoup (tarif local etc...) mais j'aimerais le faire.

Je travaille déjà en France et suis salariée .

1/Dois je avoir le statut d'auto-entrepreneur pour travailler pour cette entreprise qui n'est pas française.

2/Comment déclarer ces revenus aux impots ?

MERCI

Par **P.M.**, le **02/09/2015** à **13:01**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisque apparemment vous ne seriez pas salariée...

L'auto-entrepreneur déclare ses revenus mais a droit à des exonérations ce que devrait vous confirmer l'administration fiscale...

Par **marieke111**, le **02/09/2015** à **14:56**

Merci